Mairie de Padirac

Conseil Municipal du 9 octobre 2026 - 20 h à la mairie

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal, légalement convoqué le 5 octobre 2026, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Bruno LACARRIERE, maire de Padirac, le 9 octobre 2026.

Étaient présents : conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales relatif au quorum :
LACARRIERE Bruno : maire.
LOBRY Alain : adjoints au Maire.
DELFAURE Patrick, GOBERVILLE Céline, JANSEN Josine, KOHLMAN Maxime, LESCALE Philippe (arrivé à 20h17) : conseillers municipaux.
Absents représentés : RICHARD Thierry : adjoint au Maire, représenté par DELFAURE Patrick
BARBIE Marie-Elisabeth : adjointe au Maire représentée par LOBRY Alain
SALVAN Sabrina : conseillère municipale, représentée par KOHLMAN Maxime.
Absents non représentés : JOURDANA Marion : conseillère municipale.
Votants : 10

A/ ORDRE DU JOUR : adoption de l'ordre du jour
1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 4 septembre 2026
3. Point de situation des projets communaux
4. Point de situation sur les travaux communaux

B/ DELIBERATIONS :
1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cauvaldor

C/ QUESTIONS DIVERSES

A/

1) **Désignation du secrétaire de séance : Josine JANSEN** a été désignée **à l'unanimité des votants**.

2) **Approbation du PV du 4 septembre 2026 :** le PV du 4 septembre 2026 a été approuvé **à l'unanimité des votants**.

3) **Point de situation des projets communaux**

3.1 Projet de renaturalisation des parkings (ME. BARBIÉ) : Les investigations dans le cadre du procès intenté par la Société d'Exploitations Spéléologiques de Padirac (SESP) concernant les blocs sanitaires installés sur le parking P2 près du Gouffre sont en cours. Les blocs devraient pouvoir rester en place l'hiver sans avoir à être démontés à chaque fin de saison.

Il serait intéressant de déposer dès à présent une demande de permis de construire concernant le futur bâtiment mixte (information, bloc sanitaire et poubelles) dans le cadre du PLU actuel.

3.2 Projet de lotissement (T. RICHARD) : Le projet de nouveau poulailler aux capacités multipliées par quatre et situé à moins de 300 m du terrain initialement prévu, impose d'envisager un autre emplacement pour le projet de lotissement. Selon le maire, d'autres parcelles pourraient convenir davantage, notamment pour des familles plus modestes mais cela nécessite de modifier le PLUIH. M. KOHLMAN préfèrerait rester sur le projet initial car il se trouve dans le bourg et serait plus pratique pour le bus scolaire des enfants. Toutes les options seront donc étudiées.

3.3 Sécurisation du bourg (A. LOBRY) : une réunion est prévue avec l'entreprise GEODESI, le 13 octobre prochain, afin de refaire un point sur le projet. La priorité est placée sur la sécurisation du carrefour de la route d'Alvignac qui présente le plus de risques.

4) **Point de situation sur les travaux communaux :**

- Cimetière : le portail restauré et repeint vient d'être remis en place.
- Logement communal : point sur le devis pour le chauffage : poêle à bois ou à granulés ? M. KOHLMAN fait remarquer qu'en cas de panne d'électricité, le poêle à granulés ne fonctionnera pas. Plusieurs devis sont donc présentés et le poêle à granulés a remporté le vote avec 7 voix.

Mairie de Padirac

Les travaux ont bien avancé grâce aux agents communaux.
Le prix du logement pourra être réévalué, une fois les travaux d'isolation terminés, mais il faudra faire de nouveau un DPE afin d'obtenir au moins une lettre inférieure.

- Travaux mairie : le bureau de la secrétaire et celui du maire a été repeints.
- Prévision d'achats : groupe électrogène, bétonnière électrique, aspirateur de chantier.

B/ DELIBERATIONS :

1. **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cauvaldor.**

Le maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le coût net des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale. Cette évaluation constitue un préalable à la détermination du montant de l'attribution de compensation. Il est précisé que la CLECT rend ses conclusions à l'occasion de chaque transfert de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres. La CLECT de Cauvaldor s'est réunie, le lundi 31 août 2026, afin d'examiner les différents points inscrits à son ordre du jour et de procéder à l'évaluation du coût net des charges transférées correspondantes.

Le maire informe que, par courriel en date du 01 septembre 2026, le président de la CLECT a transmis le rapport établi par ladite commission, en date du 31 août 2026. Les thématiques abordées portaient sur la compétence sentiers/voirie, la compétence périscolaire, la compétence MAM. Deux autres éléments qui ont été présentés à titre d'information lors de cette réunion, ne relèvent pas des missions de la CLECT et ne font donc pas l'objet de l'approbation du rapport par le conseil municipal.

Le maire rappelle que ce rapport est soumis à l'approbation des conseils municipaux des 77 communes membres. Pour être approuvé, le rapport doit faire l'objet de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres ; soit par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ; soit par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de cette même population. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 31 août 2026.

A l'unanimité des votants, le rapport est approuvé.

C/ QUESTIONS DIVERSES

- Cabane des chasseurs : M. KOHLMAN a reçu une réponse de Cauvaldor indiquant une date approximative de décembre 2027, ce qui semble lointain. Le maire interrogera Cauvaldor pour tenter de raccourcir les délais.
- Horodateurs : évaluation d'un système de paiement par téléphone :
  - Pay by phone propose : 2 000 € le paramétrage + 2 000 € le mandat de gestion + 3 000 € / an + 250 € / mois + 12.5 % par transaction.
  - Presto parc : 160 € pour mettre en place des autocollants sur les horodateurs + 480 € / an frais + 6 % par transaction.

  Cette possibilité de service sera réétudiée avant la campagne de l'été 2027.
  Acheter un mini-souffleur pour nettoyer les imprimantes des horodateurs ?
- Le recensement national 2027 se déroulera du 21 janvier au 20 février2027. Pour cela, il faut recruter un 1 agent recenseur. Le coordonnateur sera la secrétaire de mairie. Il y aura au maximum 143 domiciles à visiter car beaucoup peuvent répondre par internet.
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : un exercice est prévu le 2 novembre prochain de 10 h à 17 h.
- Le wifi a été installée à la salle communale qui peut être jointe au 05.24.32.13.47

La séance a été levée à 22h30.

Pour extrait conforme

PADIRAC, le 9 octobre 2026

Le maire,

LACARRIERE Bruno

MAIRIE DE PADIRAC 46 (Lot)

La secrétaire de séance

Josine JANSEN